

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 28.02.2017	Date de révision	Date de mise en application 01.04.2017
1. Dénomination de la fonction Sous-officier 2 - sous-officière 2		Code fonction 3.01.019	
2. But de la fonction Assurer l'ordre public sur tout le territoire cantonal y compris dans le milieu aéroportuaire et diplomatique, tant dans le domaine de la prévention, de la dissuasion et de la répression, en vue de garantir la sécurité des personnes et des biens. Assurer des enquêtes judiciaires sur mandat du Ministère public ou sur initiative.			
3. Description de la fonction Sous la foi du serment et sous la responsabilité de son supérieur, la fonction de sous-officier 2, sous-officière 2 (sergent-major) implique notamment d'/de : <ul style="list-style-type: none"> - diriger et organiser les activités opérationnelles et administratives du poste de police ou de la brigade; - orienter et conduire les policiers lors d'événements particuliers et/ou engagements planifiés à son niveau; - gérer les EEDP, le suivi des absences, la planification des horaires et garantir la présence d'un effectif minimum; - participer à des séances, commissions et groupes de travail et collabore avec divers partenaires; - remplacer l'officier (adjudant, lieutenant) qui dirige un poste de police ou une brigade lors de ses absences. <p>Le sous-officier 2, la sous-officière 2 exerce les activités et responsabilités de la fonction au sein des diverses entités police, notamment police secours, police judiciaire, police internationale, police de proximité et police routière.</p> <p>Il, elle est armé-e durant l'exercice de sa fonction</p>			
4. Exigences de la fonction Brevet fédéral de policier Etre titularisé dans la fonction de sous-officier 1, sous-officière 1 Cours de commandement 2 à l'Institut Suisse de Police (CC2)			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	D	I	C	H	Cl. max. 17
Points	34	13	49	11	50	Total 157